

Alors que le covid continue à peser sur notre exercice quotidien, des excès de zèle apparaissent parfois. Heureusement, l'actualité de notre profession est aussi ponctuée de nouvelles plus heureuses pour les futurs papas ou pour les collègues qui feront passer les évaluations en CP ou en CE1 par exemple...

Fermetures de classe en cascade : attention à l'escalade

Cette semaine, des écoles de notre académie ont connu des fermetures de plusieurs classes simultanément au motif qu'un élève s'est avéré positif au covid et qu'il était dans la cour avec d'autres classes que la sienne pour la récréation. Le SNE a toujours milité pour que la protection des personnels et celle des élèves soient les plus efficaces et les plus pertinentes possibles. **Notre syndicat déplore pourtant ces mesures de fermeture quasi généralisée sous prétexte qu'un élève est positif.**

La procédure ministérielle ([consulter l'infographie ici](#)) parle d'identifier les cas contacts à risque dans les autres classes et d'isoler uniquement ces derniers. Placer 80 élèves ou plus avec leurs enseignants en télétravail pour un cas confirmé est un raccourci simpliste que nous n'approuvons pas.

Le congé paternité a été modifié

Les règles concernant le congé de paternité ont changé depuis l'année dernière. Si vous ou votre conjoint êtes concernés, il faut savoir que désormais le papa bénéficie d'**un congé d'accueil** de 3 jours suivi d'**un congé parental** qui se décompose en deux parties. Une première de 4 jours consécutifs au congé d'accueil et une seconde de 21 jours qui peut être fractionnée en deux période dont aucune ne peut être inférieure à 5 jours. [Cliquer ici pour voir le cas des naissances multiples et d'autres situations particulières.](#)

Rendez-vous de carrière : les recours

Il est encore temps de contester l'avis final qui vous a été communiqué. Ne prenez pas le risque de le conserver s'il vous semble incohérent, surtout si vous êtes au 9ème échelon. La rapidité de votre accès à la hors classe en dépend. Le SNE peut vous aider dans les démarches à mener. [Contactez-nous.](#)

Rendez-vous de carrière : la préparation

Le SNE peut vous aider à préparer l'échéance qui s'annonce. Notre équipe peut vous épauler pour préparer sereinement votre entretien. Pour cela, il vous suffit de nous joindre [en cliquant ici](#).

Réunion d'informations syndicales

Le SNE vous invite à participer à une réunion d'informations syndicales en visio **le 5 octobre à partir de 17h30**. A cette occasion, nos délégués académiques, dont Pierre Favre, élu au comité technique ministériel, échangeront avec vous autour de l'actualité de notre profession. **Ce temps sera déductible de votre temps de formation annuel.**

Pour recevoir votre lien de connexion, merci de nous adresser votre nom et les coordonnées de votre école [en cliquant sur ce lien](#).

Le bon geste de la rentrée

L'exercice de notre profession est trop souvent solitaire. Et même lorsque l'équipe fonctionne bien, les aléas guettent. Voilà pourquoi le mois de septembre est particulièrement bon pour adhérer au SNE. Vous bénéficierez ainsi de notre appui, de nos conseils et d'un suivi personnalisé tout au long de l'année scolaire, ainsi que d'une assurance professionnelle complète.

Pour cela, il vous suffit de [cliquer ici](#).

Une décision administrative, qu'elle concerne une personne ou plusieurs, peut toujours être contestée. Le choix de le faire ou pas peut être lourd de conséquences. Au SNE, nous privilégions le dialogue, mais il est parfois indispensable d'aller plus loin.

Répartition des élèves : le ministère fait fausse route

Saisi par le SNE de la question de la répartition des élèves en cas d'absence non remplacée, le ministère a mis à jour sa FAQ. Malheureusement, les consignes émises invitent à répartir les élèves "*dans les classes de même niveau*". Une impossibilité matérielle dans la majorité des écoles de France. **Le SNE a donc immédiatement réclamé de nouvelles précisions au ministère.**

Notre syndicat a profité de l'occasion pour soumettre deux solutions : **répartir les élèves dans toutes les classes** (une option réalisable mais qui déborde du cadre du niveau jaune) ou **renvoyer les élèves chez eux**, comme cela était indiqué dans la FAQ du printemps dernier et comme ce serait le cas en niveau orange.

Suite à la prochaine FAQ...

Contester les avis définitifs des rendez-vous de carrière

Les avis définitifs des rendez-vous de carrière sont communiqués en ce moment. Si tout se déroule logiquement, l'avis rendu par votre DASEN correspond à celui émis par votre IEN. **Si ce n'est pas le cas, et que ce changement vous est défavorable, le SNE vous conseille de contester l'avis rendu par le DASEN, tout spécialement si vous êtes au 9ème échelon. Le SNE de votre académie est d'ores et déjà mobilisé sur plusieurs dossiers.**

Notre équipe (nos contacts sont en fin de mail) se tient à votre disposition pour vous aider à intenter vos recours et vous suivre tout au long de la procédure.

Bien que n'étant pas la première sous le signe du covid, cette rentrée 2021 étale déjà devant nous son lot d'incohérences et d'approximations. C'est d'autant plus regrettable que les protocoles appliqués en ce moment datent de deux mois.

Incohérences sur le terrain

Selon le protocole de niveau 2 actuellement en vigueur, nous devons limiter le brassage des élèves. Or, des IEN, de notre académie et d'ailleurs, réclament actuellement des plans de répartition des élèves en cas d'absence non remplacée d'un enseignant en limitant parfois les classes dans lesquelles répartir en fonction de l'enseignant absent... On est loin de l'esprit des mesures sanitaires.

D'autres IEN ont indiqué que si un élève est positif au covid tous les élèves présents avec lui dans la cour de récréation seraient aussi cas contact.

Les collègues ont besoin d'instructions, certes, mais qui ne soient pas contradictoires voire à la limite du farfelu. **C'est pourquoi notre syndicat a fait remonter ces cas jusqu'au ministère en demandant quelle était la bonne conduite à tenir.**

Sur le second point, **la réponse du ministère n'a pas tardé.** *"L'école identifie, en lien avec la DSDEN, les éventuels contacts à risque sur le temps scolaire (y compris le temps de restauration) parmi les personnels et les élèves des autres classes"*

Pour le SNE, chaque mot compte. "éventuels" ne signifie pas "tous les élèves dehors ensemble ou qui se seraient croisés". De plus, il s'agit d'identifier des "cas contacts à risque" autrement dit, des personnes qui se seraient rapprochées longtemps du malade ou qui auraient une fragilité particulière.

D'aucuns regretteront que l'école, c'est-à-dire le directeur, se retrouve décisionnaire. Au SNE, **nous considérons plutôt qu'il s'agit là d'une marque de confiance envers des professionnels de terrain** qui connaissent les élèves et leur école. Cela évite aussi de se retrouver sous le joug d'une règle générale d'application trop stricte.

Nous ne doutons pas qu'une prochaine mise à jour de la FAQ éclaircira les éléments encore obscurs à ce jour, notamment la conduite à tenir par rapport aux élèves d'une classe dont l'enseignant est absent et non remplacé... Le SNE a réitéré ce jeudi une demande en ce sens auprès de la rue de Grenelle.

Des dénouements positifs

Cette semaine l'action de notre syndicat a abouti à débloquer plusieurs dossiers d'affectation et d'ineat/exeat bloqués pour divers motifs. La satisfaction des collègues nous encourage à continuer sur notre voie de prédilection, celle d'une discussion constructive avec l'administration plutôt que la recherche systématique du conflit.

Un mouvement syndical qui prend toujours plus d'ampleur

Le SNE de l'académie de Lyon continue sa forte progression dans nos trois départements. Année après année, les enseignants du premier degré sont de plus en plus nombreux à nous accorder leur confiance. Ils bénéficient ainsi de notre appui, d'aides et d'un

suivi personnalisé tout au long de l'année scolaire, ainsi que d'une assurance professionnelle complète.

Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à nous rejoindre. Il vous suffit de [cliquer ici](#).

Elles furent au soleil ou sous la pluie, en maillot ou emmaillotées, tendues ou relaxées, mais ce qui est certain, c'est que les vacances d'été sont désormais derrière nous. Pour commencer ce mail de rentrée, **toute l'équipe du SNE de l'académie de Lyon vous souhaite un bon démarrage et une année scolaire 2021/2022 la plus sereine possible.**

Les dossiers en instance dans notre académie :

Pendant la fermeture des écoles, notre équipe a suivi plusieurs dossiers de collègues, notamment avec des soucis d'affectation. Si certains ont connu des issues favorables en juillet, d'autres n'étaient pas encore réglés à quelques heures de la rentrée. Ces dernières situations sont particulièrement regrettables, d'autant plus qu'elles ajoutent un stress inutile aux collègues et aux équipes. **Le SNE reste mobilisé pour obtenir des issues favorables rapides sur ces dossiers.**

Les rendez-vous de carrière :

Le SNE propose aux collègues concernés une préparation aux rendez-vous de carrière. Notre équipe est là pour vous épauler et vous conseiller afin de préparer cet événement d'importance, importance toute particulière pour votre accès à la hors classe si vous êtes au 9ème échelon.

Pour bénéficier de notre soutien, il vous suffit de [cliquer sur ce lien](#) et de nous transmettre vos coordonnées.

Les absences non remplacées entraînent une répartition des élèves :

La FAQ du ministère nous a réservé une désagréable surprise. Il n'y est plus fait mention de remettre à leurs parents les élèves des enseignants absents et non remplacés. La répartition des élèves dans les autres classes est une pratique que le SNE dénonce depuis longtemps. Son retour, surtout avec les consignes de non brassage des protocoles sanitaires est inacceptable. **Notre syndicat a immédiatement interpellé le ministère et demandé le retour à la position arrêtée en fin d'année dernière.** ([plus de détails ici](#))

Les perspectives pour notre profession :

Votre secrétaire académique était au ministère mercredi 25 août pour faire le point avec M. Blanquer sur ce qui a été acté suite au Grenelle de l'Éducation et sur les mesures à prévoir pour les années à venir.

A cette occasion, le SNE a rappelé avec insistance au ministre deux urgences brûlantes :

- d'une part, la nécessité de **prendre une mesure de revalorisation des enseignants du premier degré afin de combler le retard qui existe avec les collègues certifiés,**
- d'autre part, l'importance d'**avancer sur le dossier de la direction d'école** et notamment de trancher sur la question du statut.

Notre syndicat a aussi obtenu confirmation que les prochaines hausses globales de la rémunération des enseignants n'aboutiront pas à une carrière qui commence fort pour stagner ensuite pendant des dizaines d'années.

Un bon geste pour une année sereine :

Le métier d'enseignant est une profession à risques. Il est important de ne jamais rester seul. C'est pourquoi, le SNE vous invite à le rejoindre. **Vous bénéficierez ainsi d'un suivi, de conseils, d'une protection personnalisés ainsi que d'une assurance professionnelle**, le tout pour 30 € la première année, crédit d'impôts déduit. Pour ce faire, [cliquez ici](#).